

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n°2025/01/01 : 5 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : Nomination du secrétaire de séance.**

Mme Murielle MAUFROY a été nommée secrétaire de séance.

- **Délibération n°2025/01/02 : 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2024.**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n°2025/01/03 : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : Approbation du compte de gestion 2024**

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'année 2024, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il a été approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n°2025/01/04 : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : Approbation du compte administratif 2024**

Sous la présidence de Mme Elisabeth LE PAPE, Vice-Présidente du conseil d'administration du CCAS, le compte administratif 2024 a été approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n°2025/01/05 : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : Budget primitif 2025**

Le budget établi en conformité avec la nomenclature M57 est exposé au conseil d'administration du CCAS. Il a été approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n°2025/01/06 : 9 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : Repas des aînés 2025**

Le « repas des aînés » pour l'année 2025 aura lieu le dimanche 5 octobre 2025. Mme LE PAPE, Vice-Présidente, expose aux membres du C.C.A.S les modalités d'organisation, présente le menu retenu par les membres du CCAS ainsi que le montant de la participation des accompagnants et péréens âgés entre 65 et 69 ans. Les dispositions ont été votées à l'unanimité.

- **Délibération n°2025/01/07 : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : aide à l'acquisition d'un fauteuil roulant**

Après s'être fait présentés la demande d'un habitant de St Père, les membres du CCAS ont décidé à l'unanimité de lui apporter une aide financière d'un montant de 500 € pour son projet d'acquisition de fauteuil roulant.

Le Président du CCAS



Jean-François RICHEUX



AFFICHE LE : 11/04/2025